

PROJET GRAND ARRAS

MISE À JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
39 COMMUNES

VIVRE EN 2030

Approbation

Vu pour être annexé
en date
du 01 mars 2024

Pour le Président,
le Vice-président délégué
à l'Urbanisme

Alain VAN GHELDER

ANNEXES
Servitudes d'utilité publique
DAINVILLE

- Légende**
- Servitudes de passage**
- CS : Contribution de passage
 - D4 : Ligne électrique
 - D4 : Générateur électrique
 - IS : Périmètre contribution au square
 - EL2 : Chemin de halage
- Servitudes d'alignement**
- T1 : Chemin de fer
 - ELT : Servitudes d'alignement
 - EL1 : Interdiction d'accès routes express
- Servitudes d'abandon ou de voisinage**
- INT1 : Périmètre servitudes relatives aux cimetières
 - INT2 : Servitudes relatives aux cimetières
- Servitudes de classement ou de protection**
- AC1 : Monuments historiques (MH)
 - AC1 : Périmètre MH
 - AC2 : Sites classés et inscrits
 - T5 : Servitude aéronautique (piste)
 - T6 : Servitude aéronautique (zone de déchargement autour des pistes)
 - PT1 : Protection contre de réjection et d'émission radioélectrique contre les perturbations radio
 - PT2 : Protection contre de réjection et d'émission radioélectrique contre les obstacles
 - PT3 : Réseaux de télécommunication
 - ES : Caplage d'eau potable
 - ES : Périmètre de protection de captage
 - Périmètre servitude
 - Périmètre respectuel
 - Périmètre risque
 - PP2 : Servitudes relatives aux installations classées
 - Périmètre PPRE
 - Équipement soumis à PPRE

La servitude ES relative à la protection des équipements spécifiques n'apparaît pas représentée sur cette carte mais se rapporte dans le plan des servitudes. Pour connaître les sites impacts par celui-ci se référer à la liste des servitudes annexes de présent document.

A proximité des servitudes ES et ES les casiers sont reportés, pour plus de détails, aux articles préfixés aux servitudes de présent document.

